

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 074-200033116-20231207-ARR2023\_43-AR

SLOW

# Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes

ARR2023\_43

## FERMETURE TEMPORAIRE DU STADE DE RUGBY

Le Président, Jean-Philippe MAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Considérant les conditions climatiques annoncées, (gel, dégel et pluie) du vendredi 08 décembre au dimanche 10 décembre 2023 ;

Considérant qu'il importe de limiter l'accès au terrain ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la protection des usagers ;

### ARRETE DU PRÉSIDENT

#### Fermeture Du Samedi 08 décembre au dimanche 10 décembre 2023 inclus

Article 1: L'accès aux joueurs et au public est interdit sur le terrain de rugby situé 155 rue du Stade à Cluses du vendredi 8 décembre au dimanche 10 décembre 2023.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché sur les panneaux d'information des terrains.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la 2CCAM, Monsieur Le Directeur Général Adjoint Infrastructures, Développement et Aménagement du Territoire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cluses, le 07 décembre 2023

Le Président,

Jean-Philippe MAS



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ») ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

« Certifié exécutoire »

Télétransmis le : 8 DEC. 2023

Publié sur le site internet de la 2CCAM le :

Le Directeur Général des Services de la 2CCAM, Arnaud DEBRUYNE

11 DEC. 2023